

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les ma di, jeudi et samedi

## ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envoi des 3 nu- méros de la semaine)	12.—	6.50	4.—
Envoi par numéro	15.—	7.80	4.40

## Administration & Expédition:

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Compte de chèques Nr. II. 584

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

## ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.20	0.30
Réclames	0.40		
Minimum d'insertion 1 franc			

Pour renseignements et devis s'adresser à  
„L'administration du Journal“ à Sion

Samedi 1er Octobre 1910  
**Place de la Planta  
Sion**

(en cas de mauvais temps: sous la Grenette, rue du Gr. Pont)

## DÉGUSTATION GRATUITE

de

**Bouillon Maggi en Cubes**

Marque „Croix-Etoile“

organisée par la

Fabrique des Produits alimentaires Maggi,  
à Kempthal.

Chacun est très cordialement invité, et  
particulièrement les dames et jeunes filles.

**LA FABRIQUE**  
**J. WEGMANN à OBERBURG (Suisse)**  
livre d'excellents poêles avec manteau de tôle  
ou de castilles, chauffant des locaux de toutes  
formes et grandeurs.  
Construction extra-solide. Grande économie de  
combustible. Excellentes références.  
Demandez prix-courants.

## PLAQUES ÉMAILLÉES avec inscription à PRIX RÉDUITS

	BUREAU, SALON	14x7	20x10	25x10
	TELEPHONE	1.20	2.—	2.50
	NUMEROS pour CLEFS	20mm	25mm	30mm
		0.25	0.30	0.35 Cts.
	NUMEROS pour CHAMBRES	60x40	80x50	10x7mm
		0.40	0.60	1.—
	NUMEROS pour MAISONS	100x100	140x10mm	
		0.70	1.—	
	PLAQUES de RUES	garantie contre les influences atmosphériques (tance et inscription)		
	PLAQUES de PROPRIETE pour PORTES	150x70	200x70	
		0.75	1.—	
	ETIQUETTES pour FLACONS avec chaînette à une ligne			0.70
	ETIQUETTES pour CASIERS à une ligne	65x20	80x25	100x25
		0.50	0.60	0.70

J. E. MUGNIER, Rue Dent Blanche, SION

Ce qui auparavant nous faisait de la peine, nous devient par votre machine à laver un plaisir et bonheur. La lessive nous est une bagatelle maintenant et un jour d'allégresse. Les remerciements de toutes les ménagères pratiques vous sont garantis et je vous confirme volontiers par la présente, que je suis entièrement satisfait de mon achat. Bade, 6 VII. 09 sig. Oberförster Rothmann.

La machine à laver „Voll dampf“ de John est la plus recherchée du temps actuel entre toutes les machines à laver par la vapeur.

Economie de temps et de frais env. 75%. — 180.000 pièces déjà vendues. — Livraison aussi à l'essai.

J. A. JOHN, S.-A. Succursale de Zürich, Mühlebachstrasse 7.

**Institut SARINIA**  
Fribourg (Suisse), Rue du Temple 15

Prép. rapide et approfondie: au Polytechnicum — aux Universités (maturité — aux différents examens — Cours de vacances — Répétitions — Cour

## HUG & Cie.

BALE, Rue Franche 70 a  
recommandent leur grand choix d'instruments de musique tels que:

### Zither

d'accord que l'on peut apprendre en 1 heure à Fr. 14.—; 18.—; 22.—; 28.—

### Mandolines; Zither de concert

depuis Frs. 13.— et Frs. 20.—

### Violons

depuis Fr. 8.—. Excellents harmonicas à bouche et à main.

Tous les instruments à vents, gramophone orchestrons.

### Pianos et Harmoniums

Ateliers de réparations. Catalogue gratis. Exécution consciencieuse et réelle.

### Hâtez-vous

## LOTS

Les dernier billets à 1 Fr.— de la loterie pour l'église catholique de Neuchâtel: Envoi contre remboursement.

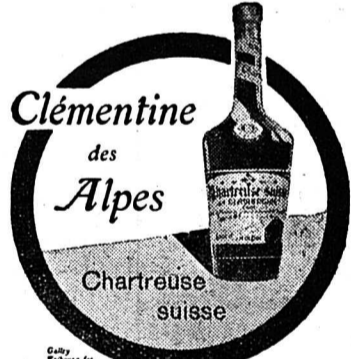
Bureau central Fribourg

Case 609

Gros lots fr. 40,000; 10,405 gagnants.

Le TIRAGE est fixé par le Gouvernement définitivement et sans renvoi possible au 31 octobre 1910

Exigez partout la



Meilleure marque suisse  
Représentants actifs sont demandés  
Société de la Clémentine - Fribourg.

## bon marché

### Amateurs de draps

adressez-vous, chaque fois que vous aurez l'emploi d'étoffes, pour vêtements de Messieurs et jeunes gens, à la maison bien connue, ci-dessous

### Occasion momentanée:

Article pour solide habit de Monsieur, 3 mètres, ensemble pour Fr. 12.60

3 mètres, garanti pure laine, ensemble pour Fr. 14.25.

Echant. et marchandises éco.

Maison d'expédition de draps

**Muller-Mossmann**  
Schaffhouse

## MIEL

du pays et de l'étranger, garanti pur, dans toutes les qualités et à tous les prix. Demandez échantillons et prix gratis et franco.

Miel artificiel de table à fr. 1.— par kg. „ „ pour cuire à fr. 0.75 „ „ Offres spéciales pour MM. les épiciers et hôteliers pr. commandes importantes. Maison centrale p. le commerce du miel,

## Grands ateliers de Carrosserie et peinture

Afin de donner plus d'extension à mon commerce, j'ai l'honneur d'informer ma nombreuse clientèle du Valais et de Sion en particulier que j'ai ouvert un grand atelier de peinture pour voitures et enseignes.

La grande confiance qui m'est déjà accordée par beaucoup de mes clients est une preuve évidente que ma maison ne livre que des travaux de premier choix et à des prix défiant toute concurrence.

Se recommande

**E. DAPRAZ, carrossier, Sion.**

A la même adresse, à vendre plusieurs chars et voitures d'occasion

## Grande Provision

Maison de tricotage cherche sérieux

## Magasin de lingerie

à Sierre ou à Sion qui prendrait ses marchandises en consignment.

S'adresser sous chiffres Z. J. 14434 à l'agence de publicité

**Rudolf Mosse, Zurich.**

## Laboratoire zoologique

Aarau - Coire

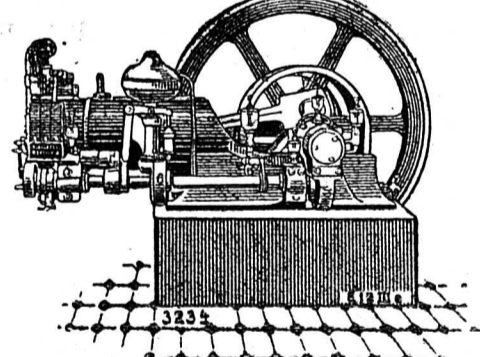
Dépôt à Brienaz: H. Baumann, sculpteur de bois. Maison la plus importante de ce genre en Suisse se recommande pour l'emballage des oiseaux et mammifères, confection de tapis en peau avec ou sans tête, dressage de cornes, étoupage de peau. Livraison: oiseaux 3-4 semaines, mammifères 8-10 semaines.

Prix-courant gratis et franco.

Max Diebold, Aarau.



## Moteurs Deutz



à GAZ, à BENZINE, à PETROLE etc. Derniers modèles, avec avantages inconnus jusqu'alors

## Moteurs à huile lourde Deutz

Frais de combustible moins élevés qu'avec n'importe quel autre moteur

**Gasmotoren-Fabrik „Deutz“ A.-G.**  
**ZURICH**

## Les malades imaginaires

espéraient et croyaient qu'il devaient y avoir des plantes merveilleuses, ou elixir pouvant rallonger la vie. Ce remède s'appelait autrefois « Elixir ad longam vitam ». Voici du reste le seul sain remède donné par le poète Feuchtersleben: « Celui qui veut rallonger sa vie doit avant tout faire en sorte de ne pas l'abrèger ». Le fond n'est que rarement observé et dans bien des cas nous pouvons constater combien nous l'abrégeons par notre propre faute. Dans d'autres cas ce sont les difficultés de la vie qui détruisent la santé et précisément de nos jours une maladie s'est développée qui mériterait d'être appelée, encore plus que par le passé, épidémie des peuples. La neurasthénie et faiblesse des nerfs s'est répandue dans toutes les classes de la société et à tous les âges. c'est contre elle qu'il convient de combattre si l'on veut rallonger les années de notre vie. « Nervosan » a été éprouvé avec succès contre la nervosité et faiblesse des nerfs. En vente, fr. 3,50 et 5, à la Pharmacie V. PITTELOU, à Sion

## LOTTERIE

pour la construction d'une église à Balsthal  
Le tirage de la 4<sup>e</sup> et dernière série aura lieu

mercredi le 5 Octobre à l'Hôtel de la Poste à Sion, publiquement sous la surveillance officielle. Les billets à fr. 1.— sont en vente au bureau de la Loterie, à St-Maurice, case postale 5864, ainsi que dans les dépôts.

En plus des lots prévus, il y a 400 montres de dames et messieurs comme primes exceptionnelles

H688SL

Un gagnant sur 20 billets

**CÉSAR CALDI**  
**TANNERIE**  
**DOMODOSSOLA**

**LOUIS CALDI**  
**BORGOMANERO (Novare)**  
**VINS ROUGES et BLANCS**  
Echantillons sur demande

EAU MINERALE ALCAINE NATURELLE



Dépôts en Valais:  
Maurice Gay, Sion.  
Candide Masserey, Sierre  
Henri Benetti, Naters-Brigue.  
Pharmacie Morand, Martigny.  
Henri Défago, Caté du Simplon, Monthey

## Baume St-Jacques

de C. TRAUMANN, phicien, Bâle

Remède souverain pour guérir tout-plein ancienne ou nouvelle, ulcérations, brûlures, varices, pieds ouverts, éruptions, eczéma, darives, hémorrhoides, engelures. Prix 1.25 dans toutes les pharmacies. Dépôt générale

Bâle, Pharmacie St-Jacques  
Lausanne, Pharmacie place St-François. MORIN & Cie, Palud 21.

**Lessive Schuler**  
à base d'ammoniaque et de térébenthine.  
garantie pure et exempte d'éléments nuisibles.

## MACULATURES

à vendre à l'imprimerie du Journal.

# Le Congrès de réforme pénitentiaire et de droit pénal à Sion

La Société suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage des détenus libérés a tenu ces deux jours, à Sion, son assemblée générale bisannuelle; de son côté, la section suisse de l'Union internationale de droit pénal a eu l'heureuse idée de faire coïncider avec ce congrès sa réunion ordinaire.

Nos hôtes ont été favorisés par un temps idéal qui leur a certainement mieux fait apprécier leur séjour dans notre pittoresque chef lieu.

Les participants ont été exceptionnellement nombreux; on en comptait une cinquantaine lundi soir à la séance de la section de droit pénal et 86 à l'assemblée de mardi de la Société suisse pour la réforme pénitentiaire; on distinguait parmi les participants: M. Kronauer, procureur général de la Confédération; MM. les Conseillers d'Etat Scheurer, Berner, Sigrist, Lucerne; Burckhardt, Bâle, Vautier, Genève; Calame, Neuchâtel; Deschenaux, Fribourg; Couchepin, Biolley et Seiler, Valais.

## La séance de la section de droit pénal

La séance de la section de droit pénal s'est ouverte lundi soir à 6 h., dans la vénérable salle du Grand Conseil à la clarté blafarde des becs de gaz, sous la présidence de M. Gautier, professeur de droit à Genève.

Dans une savante autant qu'intéressante causerie, le distingué professeur, après avoir souhaité la bienvenue aux participants et remercié le gouvernement valaisain et la ville de Sion de leur accueil, a analysé l'œuvre du célèbre criminaliste italien Lombroso à qui ses concitoyens se proposent d'élever une statue dans sa ville natale.

Lombroso est mort l'année dernière, chargé d'ans et d'honneur; il fut un grand remueur d'idées et le promoteur du grand mouvement de réforme du droit pénal.

M. Gautier nous le montre comme une ennemi des juristes; il fait voir, comme il dit, le revers de la médaille. Il est de fait que Lombroso avait pour les juristes une antipathie marquée; il les appelait des « faiseurs de syllogismes » et leur reprochait de raisonner trop.

On connaît le système de Lombroso.

Pour lui le criminel est un anormal. Si un homme a commis un crime, c'est qu'il a, comme on dit, la bosse du crime dans son crâne; c'est un type humain physiquement conformé d'une autre manière que les honnêtes gens.

Ce système a soulevé un mouvement de réprobation par la hardiesse de sa nouveauté; il a d'ailleurs le défaut de n'être pas toujours juste; car il est de fait que nombre de criminels n'ont pas les tares physiques indiquées par le célèbre criminaliste comme par contre d'honnêtes personnes en présentent parfois des signes.

On a cependant un peu exagéré les critiques au sujet de l'exclusivisme de ce système; Lombroso laisse une certaine part à l'occasion; il convient, par exemple que le milieu, le genre de vie peuvent influencer favorablement un individu prédestiné au crime par sa conformation physique.

Le grand défaut qu'on peut reprocher à Lombroso est son défaut de méthode; sa généralisation trop hâtive; il se basait trop sur des données de pure littérature comme les mémoires du policier Vidocq et les romans de Victor Hugo au lieu d'observations personnelles.

Devant ces constatations, M. Gautier se demande pourquoi l'Union de droit pénal s'intéresserait à l'érection d'un monument à Lombroso qui maltraitait les juristes dans ses livres et dont l'œuvre prête le flanc à tant de critiques. Il fait alors voir le bon côté de la médaille en comparant Lombroso à un semeur qui, dans son tablier, avait beaucoup d'ivraie mais aussi du bon grain. Il faut convenir que celui dont on veut honorer la mémoire a rendu un immense service à la justice humaine en révélant sous le crime, l'homme avec ses tares et qu'il a été ainsi en quelque sorte le père de l'école moderne des juristes et le précurseur du mouvement de réforme pénale; sans lui, l'Union internationale de droit pénal n'existerait peut-être pas: « Pour nous, ajoute M. Gautier, Lombroso vaut plus par ce qu'il a fait faire que par ce qu'il a fait. »

Par ces considérations, il propose que la section suisse de droit pénal souscrive une somme de 100 francs en faveur du monument Lombroso; ce qui est adopté sans opposition. On entend encore un intéressant exposé de M. le professeur Zürcher sur les peines privatives de liberté en Suisse, en Allemagne et en Autriche; puis la séance est levée.

Séance de mardi.

## Discours de M. Couchepin

Mardi matin, à neuf heures, la Société suisse pour la réforme pénitentiaire a tenu sa première séance également à la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Couchepin, Chef du Département de Justice et Police, assisté de MM. Delacoste, professeur et Perrollaz, secrétaire au D<sup>t</sup> de l'Instruction publique, en qualité de secrétaires.

M. Couchepin, dans un discours qui fut vivement applaudi, a d'abord souhaité une cordiale bienvenue aux participants sur la terre valaisanne où ils se réunissent pour la première fois. Il remercia M. Kronauer, procureur général de la Confédération et MM. les délégués des gouvernements cantonaux de Berne, Lucerne, Bâle, Neuchâtel, Genève, Vaud et

Fribourg, qui ont bien voulu honorer l'assemblée de leur présence et exprime le plaisir de voir une participation si nombreuse. Il rend hommage aux efforts faits par la Société en vue du relèvement des criminels; puis, suivant un usage établi, il trace un très intéressant historique du droit pénal et du régime pénitentiaire en Valais depuis l'époque du droit féodal, des prisons de châteaux forts jusqu'à nos jours.

En passant, M. Couchepin fait remarquer l'inconvénient du système de bénéfice du sur-sis des peines et estime qu'une étude s'impose à ce sujet, de manière à arriver à une entente intercantonale.

En terminant, il signale la récente création en Valais d'écoles spéciales pour enfants anormaux qui montre que notre canton est résolu d'aider de l'avant dans la voie du progrès humanitaire.

M. Widmer, président de la société, prononce d'aimables paroles à l'adresse du Valais et prie M. Couchepin de bien vouloir continuer à présider l'assemblée.

Avant de commencer les délibérations, M. Couchepin rend hommage à la mémoire de M. Bussy, chapelain du pénitencier de Lausanne qui a rendu de grands services à la cause du patronage des détenus libérés. L'assemblée se lève en signe de deuil.

M. le professeur Halter, de Zurich, rapporte sur les travaux préparatoires d'introduction au Code civil suisse, sujet qui ne donne lieu à aucune discussion. Puis, on entend des rapports de MM. Scheurer, Conseiller d'Etat bernois, J. Gros, pasteur aumônier du pénitencier de Witzwil, Berne et Ch. de Preux, directeur du pénitencier cantonal du Valais, au sujet des déficiences des peines en Suisse et des moyens d'y remédier.

Nous citons les passages final du rapport de M. de Preux et ses conclusions: « Nous pouvons constater que si de grands progrès ont été réalisés dans le domaine pénitentiaire, bien des lacunes restent encore à combler, des points secondaires à résoudre. L'unification du droit pénal qui se montre dans un horizon plus ou moins éloigné nous débarrassera des dernières déficiences que nous rencontrons encore dans l'exécution des peines. Mais n'attendons pas jusqu'alors pour faire disparaître ces déficiences. Formons au contraire le vœu pressant que chaque canton cherche immédiatement à y remédier par tous les moyens qui sont en son pouvoir et anticipe ainsi sur l'œuvre de l'unification qui, espérons-le, ne tardera pas à venir. »

M. de Preux formule les conclusions suivantes:

1. Que les administrations cantonales s'occupent de la construction ou au moins de l'amélioration des établissements pénitentiaires de manière à rendre possible l'internement des différents catégories de détenus dans des bâtiments séparés.

2. Que la question de l'amélioration dans l'exploitation du travail soit mise à l'étude.

3. Que le comité central provoque une entente intercantonale pour la création d'une école professionnelle pour le personnel, à l'exemple de nos voisins de France.

4. Que le personnel de chaque prison soit mis au bénéfice de caisses de retraite et d'assurances par les soins de l'Etat.

Une discussion interminable intervient au sujet des diverses conclusions des rapporteurs; y prennent part MM. Kronauer, Favre, directeur du pénitencier de Lausanne, Dr. Curti, Stuky, de Berne et professeur Halter.

En définitive, les 7 résolutions suivantes sont adoptées:

1. L'association prie les autorités d'activer le travail relatif à l'unification du droit pénal et de remédier aux déficiences existant dans l'aménagement des maisons de détention ainsi que dans le régime disciplinaire lors de l'application de la peine.

2. Recommande d'interner dans des établissements spéciaux les détenus des diverses catégories. A cet effet, les cantons de moindre importance s'entendent avec ceux possédant des établissements pénitentiaires en vue de l'utilisation en commun de ces derniers.

3. Les détenus de maisons pénitentiaires doivent, dans la règle, être internés et occupés dans ces établissements fermés; exception peut être faite pour les condamnés à la prison simple, pour les internés de maisons de travail ou de correction, lesquels pourront être utilisés aux travaux agricoles.

4. Les délinquants âgés de moins de 18 ans ne doivent pas être internés dans des maisons de détention, mais dans des maisons de correction ou d'éducation.

5. Le travail imposé aux détenus doit s'adapter autant que possible à leurs capacités physiques et intellectuelles et contribuer à faciliter aux prisonniers les moyens de gagner leur vie après libération de peine.

6. L'administration, le personnel de surveillance, les ecclésiastiques, professeurs et médecins, attachés à l'établissement, travailleront de concert et d'après des principes uniformes à l'amélioration morale des détenus. Il est donc indiqué de choisir avec soin le personnel, de bien le préparer à sa tâche, de le rétribuer convenablement et de l'assurer contre les risques inhérents à la maladie et à la frigidité.

7. Une discipline sévère sera observée dans tous les établissements pénitentiaires. Les détenus sont à garder en cellule en dehors des heures de travail et pendant la nuit; la défense de parler est à maintenir autant que possible et toute consommation alcoolique est interdite.

Il est pris d'une heure quand ces sages résolutions sont adoptées et la séance est levée.

## Banquet et excursion à Savièse

Il avait été prévu que le banquet de mardi aurait lieu au Grand Hôtel et celui de mercredi à l'Hôtel de la Gare; mais en raison d'une brillante noce séduisante qui avait précisément ses agapes au Grand Hôtel, on a dû intervenir l'ordre et c'est M. Troxler, de l'Hôtel de la Gare qui a été notre amphitryon.

Au dessert de cet excellent dîner, M. Biolley président du Conseil d'Etat a porté un toast éloquent aux congressistes. Il a fait ressortir la grandeur du but que poursuit l'Association, lequel est de rendre meilleurs à la société les membres égarés et déchus; de les suivre, de les relever.

Les hommes sont souvent moins méchants que faibles; beaucoup sont tombés parce qu'ils n'ont pas connu la vérité, n'ont jamais entendus les conseils de l'honneur et du droit.

« Cependant, sans nuire aux lois de l'humanité, ajoute M. Biolley, gardons-nous d'une sensibilité qui irait à fin contraire. L'homme qui a péché entend lui-même la voix de la conscience qui lui fait trouver juste le châtement infligé. Ne transformons pas nos maisons de détention en séjour de délices dont l'entrée est poursuivie par trop de vagabonds qui veulent s'en faire ouvrir les portes par des coups prémédités. »

L'orateur a terminé en buvant au succès de l'œuvre et en disant: « Puisse-voilà conserver, de votre séjour à Sion un bon souvenir. Cette journée si belle et ensoleillée, la Providence vous l'envoie, parce qu'elle sourit à votre œuvre. »

Après un toast très-châleureux de M. le professeur Curti au Valais, les congressistes prennent d'assaut la longue file de voitures qui doivent les conduire à Savièse où ils attend la partie certainement la plus attrayante de la journée; un certain nombre préfèrent effectuer le trajet à pied.

Le paysage est ravissant par cette idéale journée d'automne. Il fait l'admiration de nos hôtes des cantons confédérés.

On arrive à Savièse vers 4 heures; là, dans un poétique verger aux arbres chargés de fruits, encadré de vieux raccards et de maisons rustiques en bois brun, on a dressé des tables pour la traditionnelle raclette que nous prépare le praticien Luyet.

Dans un coin d'un verger, un bon feu pétillant; à côté sont placés trois grosses pierres plates sur lesquelles on donne à lécher à la flamme le fromage qui doit servir à la raclette.

D'accortes et jolies Savièssannes, dans leur costume s'admirent des étrangers, circulent activement autour des tables.

Le spectacle n'a rien de banal. « C'est ravissant » entend-on dire de toute part. En un discours aussi spirituel qu'enthousiaste, M. Döbeli, curé de Bâle, exprime la satisfaction que lui procure cette excursion.

Après le raclette, des corbeilles chargées de beaux raisins dorés sur le coteau, et avant de repartir, pendant que les derniers bûches du foyer s'éteignent et que le crépuscule paraît, les aimables Savièssannes qui viennent de servir la raclette, groupées en rond, entonnent une douce complainte villageoise.

Tout le monde paraît heureux; pour un moment de ces fronts moroses de directeurs de pénitenciers et autres gens de loi, le pli du socci a disparu et nous voyons le visage de M. Kronauer lui-même, le redoutable procureur général de la Confédération, s'épanouir en un bon sourire.

On quitte à regret ce coin enchanteur pour reprendre le chemin de la capitale, qui en voitures, qui pedestrement.

Et voilà la première journée du congrès très bien terminée.

## Séance de mercredi.

Création d'un office suisse central permanent

La deuxième séance de la Société suisse pour la réforme pénitentiaire s'est ouverte ce matin à 8 heures, sous la présidence de M. Widmer, de Bâle, président de la Société.

La question la plus importante qui a été l'objet de débats est celle de la création d'un agent central suisse permanent de patronage des détenus libérés.

On entend d'abord à ce sujet, un long rapport de M. Stuber, directeur du pénitencier cantonal de Soleure, préconisant la création de cet organe. Puis M. Favre, directeur du pénitencier de Lausanne expose le point de vue des délégués de la Suisse romande qui estiment cette création inopportune et voudraient plutôt que le comité central soit invité à poursuivre lui-même la propagande nécessaire pour provoquer la création de sociétés de patronage dans les cantons où elles n'existent pas encore ou pour s'efforcer d'augmenter l'activité des patronages existants.

M. Favre dit que les cantons romands sont moins partisans que leurs confédérés de langage allemand de la centralisation à outrance. Ils aiment avoir les boudes franches. C'est une affaire de caractère. Il reproche en outre aux initiateurs du projet de ne pas déclarer franchement leur but et déclare d'ores et déjà que les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg et le Valais se désintéresseraient financièrement de cette question parce qu'ils estiment que la centralisation nuirait à l'œuvre du patronage des détenus libérés.

M. Gros, aumônier du pénitencier de Witzwil parle en faveur de la création d'une agence centrale permanente. Il se déclare cependant lui aussi Welch et d'autant plus « weiches » qu'il est au contact de l'Allemand, de par son domicile; il dit qu'une session entre les cantons romands et allemands ferait une très mauvaise impression et fait ressortir l'utilité de l'organe qu'on propose de créer.

M. Favre proteste contre l'allégation que les romands voudraient créer une division; ces derniers sont d'accord pour marcher la main dans la main de leurs confédérés, dans le relèvement des détenus; mais il y a simplement divergence de vues sur la question en discussion.

M. André Mercier, professeur de droit à Lausanne, appuie chaudement le point de vue de M. Favre et signale les inconvénients importants que rencontrerait la fondation d'un secrétariat permanent pour toute la Suisse.

D'interminables orateurs de langue allemande se font encore entendre. Tous sont d'ac-

cord pour adopter la création de l'office central permanent.

La question est mise aux voix; par 70 voix contre 15, la création d'un agent central permanent pour toute la Suisse est adoptée.

M. Mangold, de Bâle rapporte au sujet de l'introduction d'une statistique criminelle suisse dont la décision est ajournée.

La salle se vide et il ne reste qu'une faible partie des participants pour procéder à la nomination d'un membre du comité en remplacement de M. Eauty, de Lausanne, décédé; par 15 voix contre 10 données à M. Buchenel, pasteur, Neuchâtel, M. Gros, aumônier de Witzwil, est élu.

Appenzell Rh. E. est désigné pour le lieu du prochain congrès en 1912.

M. Widmer déclare le congrès clos. A midi banquet au Grand Hôtel.

Les vins sont offerts par la bourgeoisie de Sion.

Au dessert prennent la parole MM. Sigrist, Conseiller d'Etat de Lucerne et M. Favre, de Lausanne, qui ont des paroles très aimables à l'adresse du Valais, de ses autorités, de sa population et des autorités de Sion et parlent en termes éloquentes, des beautés de notre pays. Ils déclarent qu'ils conserveront un excellent souvenir de leur séjour à Sion.

M. Couchepin, Conseiller d'Etat, répond en une brève et patriotique allocution dans laquelle il dit aux congressistes qu'ils sont ici chez eux puisqu'ils sont sur le territoire suisse, que les beautés du pays sont les beautés de la patrie suisse à laquelle il porte son toast.

Tout le monde se lève et avant de se séparer, on entonne d'enthousiasme l'hymne national. Sur la proposition de M. Hugon F. C., pasteur, à Genève, un télégramme de sympathie est adressé aux délégués suisses du congrès international pénitentiaire aux Etats-Unis, MM. Dr. Guillaume, professeur Eug. Borel et Otto Kellerhals, directeur de la colonie pénitentiaire de Witzwil.

Une partie des congressistes vont terminer la fête par une excursion à Zermatt.

## Chronique agricole

### La vendange en Valais

La vendange a commencé ces jours-ci à Sion. Elle ne battra son plein que dans quelques jours en raison du temps très beau dont nous sommes favorisés en ce moment et qui permet aux vigneron de ne pas trop se presser.

A ce propos, quelques journaux hors du canton annoncent que les derniers mauvais jours ont eu une désastreuse influence sur notre vignoble valaisain, que la pourriture fait beaucoup de mal et qu'il faut faire un choix minutieux des grappes indemnes pour les expéditions de raisins.

Nous croyons devoir relever ce que cette information a de faux ou du moins d'outrageusement exagéré. La vendange à Sion et dans le reste du Valais se présente tout à fait belle et cela on peut le dire d'une manière absolue générale. Les parchets ou le raisin à quelque peu souffert du mildiou ou de la pourriture sont une rare exception.

### Bulletin commercial

Situation. — La semaine dernière a été bonne pour les travaux de la campagne qui ont pu être poursuivis sans entrave. La très forte bise qui a régné pendant plusieurs jours a aidé à la dessiccation des fourrages; mais par contre, elle a causé de grands dommages aux vergers dans lesquels elle a abattu une énorme quantité de fruits dont la maturation était encore incomplète. Ceux-ci ne peuvent servir qu'à la fabrication du cidre. Les pommes tombées sont impropres à la consommation.

La température qui s'est abaissée dans des proportions inquiétantes fait présager un hiver précoce et pour le moment n'est guère favorable à la maturation des fruits ni à la vigne.

(Depuis quelques jours cependant, le temps s'est remis au beau.)

Blés. — On parle des prix de 22 et 23 fr. les 100 kilos pour les blés nouveaux du pays à Genève. Ceux du choix offerts pour semence obtiennent 25 à 26 fr.

A Orbe, ces derniers se sont vendus jusqu'à 28 francs.

Vins. — On ne parle pas des vendanges cette année et dans presque tous les vignobles romands, à l'exception du Valais, elles passeront inaperçues. Le mal est que l'absence de récolte est générale cette année et que dans les pays même où l'on pensait avoir encore une récolte moyenne on est trompé en mal. C'est le cas pour l'Italie, par exemple, et les importations qui se feront en Suisse de toutes provenances seront très chères.

Fruits. — La Haute-Savoie fournira passablement de fruits à cidre cette année. On y parle des prix de 10 et 11 francs les 100 kg.

Pommes de terre. — L'absence de récolte maintient les prix très élevés. Les pays qui nous fournissent autrefois des pommes de terre en sont eux-mêmes importateurs. La France en a beaucoup demandé à l'Allemagne et on pouvait encore, il y a quelques jours s'en procurer à la frontière sud-est au prix de 9 francs pour les Magnum et de 8 fr. 50 centimes pour les Early. Partout ces prix sont maintenant dépassés.

### Statistique des marchés au bétail

FOIRE DE VAL D'ILLIEZ du 23 septembre.

Aimaux pris.	Nombre	Vendus	Prix
Taureaux repr.	7	3	350 550
Vaches	228	163	400 850
Génisses	44	31	350 700
Veaux	38	19	180 280
Moutons	197	85	15 50
Chèvres	25	8	22 31

Fréquentation de la foire: Beaucoup de marchand et le bétail s'est vendu à des prix très élevés.

Police sanitaire: bonne.

## La mort de Chavez

Geo Chavez est mort.

Il s'est éteint doucement mardi, à 3 heures du soir, sur ce triste lit d'hôpital de Domodossola, victime de ce stupide accident qui vient interrompre si brutalement l'exploit titanique du merveilleux aviateur péruvien.

L'émotion est grande à Domodossola, où succombe l'admirable pilote; elle est, on le sait, aussi très vive dans le monde entier, qui avait suivi, émeu, les péripéties de cette fantastique randonnée, dont Chavez était le triomphal vainqueur.

Les premières nouvelles avaient d'abord été rassurantes; puis subitement l'état de Chavez s'était aggravé dans la journée de lundi.

Durant tout le jour la foule ne cessait de stationner sur la place du Château, où l'on affichait les bulletins de santé de l'admirable aviateur, et on fut une constatation générale lorsque le dernier bulletin fit prévoir la fin prochaine du héros du jour.

Les derniers instants de Geo Chavez furent très doux. Quand le professeur sénateur Bozzolo, arriva des bords du lac Maggiore où il faisait une cure, le jeune aviateur était dans un assoupissement profond; cependant il eut assez d'énergie pour recommander de ne pas le toucher, Geo Chavez redoutait par dessus tout d'être opéré, pour le tranquilliser, on l'avait assuré que le professeur Bozzolo n'était pas chirurgien.

Les fractures de Chavez n'étaient nullement inquiétantes; ce qui préoccupait les médecins c'était l'état général de la victime, qui s'était subitement modifié; le professeur Bozzolo n'a pu préciser directement quelles étaient les causes de cette soudaine aggravation; cependant on l'attribue au choc nerveux en excluant toute lésion interne.

Chavez, dans ses derniers moments, a très peu parlé; mais jusqu'au moment où il entra dans le coma il eut l'esprit en éveil et rien ne lui échappa de ce qui se passait autour de son lit.

Il se montra particulièrement inquiet d'avoir perdu sa montre au moment de sa chute. Cette montre était un souvenir de son père et il y tenait par-dessus tout. Elle fut retrouvée dans l'automobile qui avait transporté le blessé à l'hôpital, et quand on la remit à l'enfant qui se mourait il la porta ardemment à ses lèvres en s'écriant: « Cela me fera guérir plus vite! »

Jusqu'à lundi matin le malade fut nourri au moyen de liquides; on lui fit également absorber du champagne, et pour éteindre la soif qui le dévorait les médecins lui firent prendre du café avec de l'eau minérale glacée, disent les dépêches. Enfin lundi soir Geo Chavez fut purgé, ce qui paraissait l'avoir soulagé.

Le frère de la victime, banquier à Paris, est arrivé à temps pour recevoir les derniers soupirs du malheureux aviateur, dont l'agonie — répétée, a été très douce.

Parmi les nombreux télégrammes d'admiration et de vœux de prompt rétablissement qu'avait reçus Amunzio, signalons celui du célèbre pilote d'Amunzio. Ajoutons enfin que le gouvernement péruvien avait constamment fait prendre des nouvelles de Geo Chavez par son consul à Milan et que la visite de M. Wuntzen, vice-président du Conseil national suisse et conseiller d'Etat du canton du Valais, avait produit la meilleure impression.

## Les derniers moments

DOMODOSSOLA, 27. — Le frère de Chavez est arrivé, mardi à midi, par l'express de Milan. L'entrevue entre les deux frères fut émue. Peu après, Chavez entra en agonie. Il a montré une grande énergie. Trois fois de suite, il parut rendre le dernier soupir et trois fois de suite il reprit connaissance.

Il poussait des plaintes déchirantes. Il paraissait hanté par la vision de la mort et voulait l'écartier. « Non, je ne meurs pas », criait-il. Les médecins lui ont fait à plusieurs reprises des inhalations d'oxygène, mais bientôt le râle du mourant devint plus lent et prolongé. Les yeux devinrent vitreux. A 3 h. Chavez expira en présence de son frère et de ses amis. La scène était très impressionnante.

La municipalité et les diverses associations ont mis leurs drapeaux en berne. Une foule immense accourut à l'hôpital où le corps de Chavez a été exposé depuis 4 h. du soir. Une émotion intense envahit les visiteurs, dont plusieurs pleurent. L'aviateur tient la croix dans les mains. Des policiers et des gardiens de la paix en grand uniforme font le service d'ordre.

Le maire, par un manifeste, a annoncé la mort de l'aviateur à la population. Le conseil municipal se réunira mercredi pour prendre les décisions nécessaires en vue des obsèques solennelles qui auront lieu jeudi. La dépouille sera transportée à Paris.

Les usines ont cessé de travailler en signe de deuil.

## Les derniers sacrements

MILAN, 28. — Un prêtre avait administré dans la matinée les derniers sacrements à Chavez, qui avait jusqu'alors conservé toute sa connaissance et murmurait de temps à autre d'une voix faible: « Je ne veux pas mourir! »

Hier matin, le chanoine Calcati s'est rendu au chevet du blessé et a dit à Chavez: « J'ai prié pour vous ce matin et dans la messe que j'ai dite j'ai recommandé votre âme à Dieu. »

Le malheureux aviateur a répondu: « Merci! » par trois fois, puis il a ajouté: « Je ne veux pas mourir... pas mourir... » Puis, après une pause: « Je suis catholique! »

A M. Duray, qui lui disait: « Vous êtes un brave! » il a répondu: « Cela va bien, mais je meurs!... »

## Chavez ne voulait pas mourir

PARIS, 28. — Le correspondant à Milan de

Faits divers

Un vœu

On nous écrit: Avec la saison d'automne, arrivent non seulement les vendanges, mais... encore les impôts à payer. Le fisc nous guette; toute la kyriele est là! impôt communal, impôt cantonal, impôt militaire, et que sais-je? C'est évidemment un moment pénible, mais il faut y passer.

A cette occasion, un groupe nombreux de citoyens se permet de venir, par la voie de votre honorable journal, demander instamment aux autorités compétentes de bien vouloir faire remettre, d'ores et déjà, à chaque intéressé, les bordereaux d'impôts, comme cela se pratique à peu près partout actuellement.

Cela faciliterait le contribuable et éviterait bien des désagréments. D'abord celui qui a une réclamation à formuler pourrait le faire en temps voulu, ensuite il y aurait beaucoup moins de temps à perdre dans les salles d'attente des receveurs, les bordereaux étant prêts à l'avance. Il est évident que chaque contribuable serait tenu d'apporter avec lui, en même temps que l'argent, le bordereau en question.

Ce que nous demandons ici paraît si simple et si logique que nous ne doutons point que nos autorités n'y fassent droit. Pas de surcroît de travail, ni de dépense. Pour la ville de Sion, ces bordereaux pourraient être portés à domicile par les agents de la police. Un groupe de contribuables.

Réunion des sociétés valaisannes de secours mutuels à Sirre

Nous rappelons que le 2 octobre, à lieu, à Sirre, la réunion des sociétés valaisannes de secours mutuels.

Voici le programme de la journée:

9 h. 15, réception des sociétés arrivant du Bas et Haut Valais (les sociétés prennent place sur l'avenue de la gare pour la formation du cortège). 9 h. 30, défilé du cortège d'après le rang d'ancienneté des sociétés (St-Maurice 1852, Monthey et Martigny 1858, 1855, Sion et Vouvy 1861, Saxon 1873, Salvan 1876, Orsières et Ardon 1888, Chamossat 1893, Brigue et Sembrancher 1894, Bagnes et Sière 1897, Fully 1900, Vex, Conthey et verrerie de Monthey 1904, Nendaz et Riddes 1905, Bovermier et Colombey 1907). Réunion sur la Place du C. Lége. Discours de bienvenue. Vin d'honneur. 10 à 11 heures, réunion des délégués; 11 heures, service divin; 12 heures, banquet sur la Place du Collège, discours et productions de la « Géronde » et de la « Sierroise ». A 3 heures, conférence sur l'assurance obligatoire; 4 h. 30, cortège; 6 h. 30 départ pour la gare.

Encore l'aviation

On nous écrit: Maintenant que l'intrépide Chavez a accompli le bel exploit de la traversée du Simplon en aéroplane nous voulons croire que la presse étrangère et surtout italienne va cesser de débiter des sottises de toutes sortes à l'adresse du Valais en particulier et de la Suisse en général. Nombre de journaux, se sont en effet évertués pendant cette semaine d'aviation, à prouver que la Suisse n'est qu'un pays de valets et d'hôteliers sans scrupules etc. etc. Un correspondant de la « Tribune » écrivait, entre autres, en parlant de la ville de Brig: « Cette ville est ridicule en tout, dans ses maisons de style multiple, dans ses habitants qui ont l'air stupide, dans ses gendarmes ventrus ou épouvantablement maigres, dans ses pompiers. » Les employés supérieurs y sont des hôteliers; les cheminots consentent à faire les portefaix ou les guides; avec un pourboire on fait ouvrir n'importe quel bureau fédéral dans les heures les plus invraisemblables. Sans pourboires, dans la nation des libertés républicaines, on ne vit pas, ou l'on vit mal. » Et ce monsieur termine en disant: « C'est le moment d'en finir avec cette Suisse hétéroclite privée de sentiments et de scrupules! »

Ah! il sied bien de parler de la sorte à un monsignor qui appartient à une nation où le pourboire est le plus en honneur, où il y a des mendiants à chaque coin de rue, des députés à pots de vin, des ministres prévaricateurs, etc. etc.

A ces paroles malveillantes, nous opposons les lignes suivantes tirées du livre d'Albert Danzas, un auteur aussi impartial que désintéressé dans la question:

« Les Suisses savent mettre tout à la disposition du touriste sans l'incommoder par des offres importunes. Ceci peut être médité avec fruit par les habitants du Midi. Quiconque d'Barque, par exemple, dans une ville de l'Italie du Sud est assailli par des porteurs, cochers, garçons d'hôtels, camelots — sans parler des mendiants — qui l'obsèdent et le harcèlent sans répit de leurs offres et de leurs demandes répétées. Rien de semblable en Suisse: La mendicité d'abord est rigoureusement interdite. Portiers d'hôtels ou guides sont placés à un endroit où le touriste les voit, tout au plus lanceront-ils un nom ou une parole, mais sans insister. » Messieurs de Rome et d'ailleurs, avant de venir nous donner des leçons, commencez par faire un peu de propreté chez vous. Un indigné.

Pendant que les directeurs de pénitenciers délibèrent, un détenu prend la clef des champs

Une aventure qui ne manque pas de sel est arrivée hier mardi, à Sion. Tandis que gravement MM. les directeurs de pénitenciers délibéraient en faveur de l'amélioration du sort de leurs chers pensionnaires desquels ils veulent adoucir la lutte pour la vie au sortir de prison, un détenu du pénitencier de Sion, estimant sans doute la liberté immédiate préférable à toutes les théories humanitaires, a pris congé de l'établissement... sans donner d'adresse...

Malgré toutes les recherches entreprises immédiatement dans les alentours par les gendarmes de Sion, l'évadé, d'origine bernoise, est jusqu'ici, demeuré introuvable.

Erratum

Dans la chronique historique « Chavez et le passage des Alpes » l'omission de quelques mots a dénaturé la phrase où il était dit: « Il y a surtout deux témoins du vol de Chavez qui assure que le passage de l'aéroplane au-dessus de ces sites sauvages fut tellement émuant, si beau et si impressionnant qu'ils pleurèrent, ce sont le prêtre Christianis, etc. » Il faut rétablir la phrase comme suit: le prêtre de l'hospice du Simplon et l'aviateur belge Christianis ».

Dernière Heure

Après les Alpes, les Pyrénées

BIARRITZ, 28. — L'aviateur Tabateau va tenter la traversée des Pyrénées sur biplan. Il a fait des essais ces jours derniers au-dessus de Bayonne et de Biarritz.

Il a l'intention de quitter Biarritz cet après-midi; il volera sur la montagne de sur l'Océan. Il a l'intention d'aller voler sur Saint-Sébastien où se trouve Alphonse XIII et de revenir à Biarritz.

Une victime de Roosevelt

SARAGOTA, 28. — M. Roosevelt a été élu président de la convention républicaine par 567 voix contre 445 à M. Sherman.

Il a prononcé un discours dans lequel il a fait ressortir les progrès accomplis sous la présidence de M. Taft.

Plus de Premier-Mai

LILLE, 28. — Le congrès de la fédération des chauffeurs et mécaniciens réuni à Audry a décidé la suppression du Premier-Mai, cette fête ouvrière devenant inutile et donnant aux forces gouvernementales l'occasion de se mesurer avec les forces des ouvriers au détriment de celles-ci.

Pas de grève générale

LONDRES, 28. — Un scrutin a eu lieu aujourd'hui chez les ouvriers miniers du pays de Galles, au sujet de la grève générale et des subsides aux grévistes.

Les résultats connus sont qu'une grande majorité est opposée à la grève générale mais demande que l'on envoie des secours aux grévistes.

SUNLIGHT

Vous Recherchez la Valeur Intrinsèque des choses, vous le trouverez dans le savon Sunlight, qui vous fera regagner plus qu'il ne coûte en temps, en travail et en conservation de votre linge.

SAVON



Agriculteurs, Artisans, Particuliers faites un essai avec le vin blanc de raisins secs à fr. 20.—, vin rouge (vin naturel coupé avec du vin de raisins secs) à fr. 27.— les 100 litres pris en gare de Morat, contre remboursement.

Ces vins ont été analysés par plusieurs chimistes qui les ont trouvés bons et agréables. Echantillons gratuits et franco. Se recommande Oscar Roggen, à Morat

second de quatre frères, dont deux sont établis, paraît-il, à Paris.

Le plus jeune, âgé de 15 ans, se trouve depuis six mois au nombre des élèves du pensionnat Thudicum, à Mouillon, près Genève.

Il est parti dimanche pour Domodossola, appelé par une dépêche avertissant son frère, ainsi d'ailleurs que les autres membres de la famille si durement éprouvée aujourd'hui par la mort du courageux champion.

Avant les funérailles de Chavez

DOMO, 28. — Une seule veille le corps de Chavez; les obsèques auront lieu jeudi dans l'après-midi.

Le comité de la course Brigue-Milan a remis à la famille de Chavez 50,000 francs comme prix de la traversée.

De nombreux télégrammes et beaucoup de couronnes arrivent de divers côtés.

Collecte en faveur des inondés de la Suisse à Martigny-ville

Ci sont frères et Co, 100; Maison du St-Bernard, 300; Orsat frères, 100; A. Tissières, 100; J. Lugon-Lugon, 50; Aug. Ducey, 100; Tournon frères, 50; J. Spagnoli, père et fils, 100; Vve Oscar Cornut, 100; Vve Charles Morand Delacour 100; P. de Cocatrix, 50; Pillet Joseph, 50; J. Morand, 50; Dollé, collègue, 30; Société de la 1er août, 162; Depuis frères, 40; Vve Adèle Métal, 40; Bessard Justin, 25; Meaigia Joseph, 10; Lanteri O, 15; Société coopérative de consommation, Martigny 20; Ad. Vallet 10; E. Coquozy, av. 10; Girard Ant. 10; Joris Maurice, 2; Closuit Luc, 10; Ligue des femmes chrétiennes, 10; Pero Jean-Baptiste, 3; Maurice Lovey, 10; H. Schmid coiffeur, 6; Lusier P. 10; Favre Louis, 3; S. Barbero, 10; C. Besson, 5; Louis Bessé, 10; Ed. Gasser, 5; L. Troillet, 20; Faisant, 5; G. Morand, 50; J. Gross, 1; P. Gillioz, 20; Ecole ménagère, 25; Dr. Staerke, 10; Thovey, 5; R. Frossard, 10; C. Bompard, 10; Hennen Joseph, 2; Jules Michelod-Bertrand, 5; H. Hubert, 2; Farquet, nég., 2; Henri Descombe 3; Borcellone Félix, 2; Rouiller César, 10; Les rds Aug. Métal, 10; Eugène Luy, 5; Emile Zighetti, 2; Farquet Valentin, 2,50; Mme Gay Désaugé, 5; Métal Paul, 3; A. L. Rouiller, 10; Darbellay-Vadi, 10; Mme Moren-Luisier, 2; Darbellay Pierre, 5; Rossa Antoine, 10; Joris-Guex Antoine, 1; Girard Joseph, 4; Bouclard Luisier, 2; Vve Tissières, 2; Jules Darbellay, 5; E. Löw, 10; Mme Vve Morand, 10; Jules M. Dorsaz, 5; Masson Gustave, 2, 60; Mme Vve Daniel Gaillard, 20; C. Ferrero, 2; Jules Métal, 5; Misapont, 1; Antoine Giroud, 2; Robate Adolphe, 5; Isaline Bergaerand, 5; L. Gabioud, 10; Vve Giroud Xavier, 3; Girard Florentin, 3; Rouiller Jules, 5; Giroud Emile, 2; Guerraz Rosine, 5; Moret H., bijoutier, 5; Pillet et Darbellay 5; J. Addy 5; Chappot, maître, 5; Farquet Henri, 2; Moret Marie, 10; Rouiller Louis, 3; Girard S., 5; Rouiller Emile, 5; Grandmoussin frères, 5; C. Aubert 5; Pillet E. Marie 3; B. Sandam 5; R. Kluser, 5; Giroud A. et Paul Rouiller 5; J. Tissières, av. cat 20; A. Sauthier-Cropt, 2; Day Henriette, 1; Cretton Henri, boul., 3; Dorsaz Germain, 1; Favre Colomb, 2; Vve Rob. Mandrand, 2; L. Calpini, 5; Jules Pierroz, 5; Vve Etienne Moret, 1; Giroud Jules, 2; Frachebourg, Lucien, 2; Darbellay Albert, 3; C. Balma, cycles, 1,50; Anonyme 5; A. Machoud 5; Theresson Paul 3; Pierroz Lucien, 2; Moret-Pillet Vve 20; Gay-Crosier Henri, 3; Richard Guiger, 5; Zaretti frères 10; Mathieu Chappot, 2; Dr. Brocard, 3; Gertschen Alb. 2; Farquet Henri, 1; Baud Aug., 2; Mme Chappez, 2; A. Mase, 2; Girard Félix, 1,50; Girard Pierre, 1; Magnin Alfred, 1; Girard-Moret Valentin 5; Perron Augustin, 5; Ch. Allmann, 5; F. Meisler, 2; Darbellay Henri, 1; Eschaya Valentin, 5; Ls Morand, 30; Antonietti Ch. 2; Rudaz Antoine 2; Moret Emile 5; Vve Nicoud 5; Vve Lapdor 2; Favre frères 5; Cropt Camille 1; Cropt L. 10; Gualino frères 2. Total fr. 2345.10.

Emotion à Paris

PARIS, 28. — Chavez habitait Paris, 17, rue de Roueroy, un appartement situé au premier étage. Il vivait seul, ne recevait de temps à autres que des membres de sa famille, son frère qui dirige une maison de banque à Paris, et ses sœurs.

La nouvelle de sa mort a douloureusement surpris tous ceux qui le connaissaient. « C'était, déclare un de ses amis, un garçon excessivement aimable et au caractère très enjoué. Très souvent, craignant quelque accident, je lui reprochais sa témérité qui était excessive et dont il a donné d'ailleurs tant de preuves! »

La mort de l'infortuné aviateur a causé également une très vive impression dans le personnel des usines Blériot, à Neuilly, où il ne comptait que des amis. Au siège social de la maison Blériot, un journaliste a vu le directeur. Il ne connaissait pas encore la triste nouvelle.

« Quel malheur! dit-il. Un si brave garçon et plein d'avenir! Hélas, l'avenir n'existe pas pour les aviateurs! Ils vont toujours vers la mort. Chavez était un intrépide. N'at-il pas, pour ses débuts à Reims, volé à une hauteur de 1100 mètres? Un peu plus tard, en Angleterre, il s'éleva à 1800 mètres, et, aux Moulins, à 2630. Nous le complimentons, mais avec des réserves, car sa hardiesse nous faisait craindre pour sa vie. Et las, depuis Blériot jusqu'au moindre apprenti de Neuilly, nous l'admirons bien sincèrement »

Et le directeur s'attarde encore à dire combien le malheureux était bon, charmant et franchement gai. Chavez, avant de faire de l'aviation, s'adonnait aux courses à pied et à l'automobile. C'est en juillet dernier seulement qu'il fit ses débuts sur les monoplans Blériot. Il devint tout de suite un des héros de l'air. Son accident après son héroïque randonnée avait jeté la consternation dans le monde entier, on peut le dire, mais on espérait. Aujourd'hui, l'irréparable est survenu, doublement poignant.

La famille du défunt

D'après des informations de source très sûre, le malheureux jeune homme, qui vient de mourir au pied des Alpes vaincus, était le

si l'avait le testament qu'elle avait perdu pendant l'incendie.

Le comte et la comtesse partirent l'après-midi pour Paris; Marietta profita de leur absence pour se rendre à la métairie.

La métairie n'appartenait pas à Montillon mais à un autre domaine. Le vieux Coulard l'avait achetée depuis bien des années.

Il était veuf et vivait avec ses deux fils André et Simon. Il cultivait lui-même avec ses domestiques, les vignes, les jardins, les champs. Malgré sa richesse, il menait une vie simple et ne connaissait d'autres jouissances que celles de son intérieur.

Il était bon père mais ne pouvait souffrir la prodigalité; il tenait ses fils un peu à l'écart; cela avait bien réussi avec André, qui s'était habitué ainsi à une vie économe. Simon, son frère cadet, au contraire aimait le jeu, le vin et fit des dettes.

A présent qu'ils étaient grands, leurs caractères s'étaient de plus en plus accentués. André avait 26 ans, Simon à peine 2 ans de moins; mais tandis que le premier était chéri de tous, on ne disait rien de bon de l'autre. Le vieux Coulard exhortait sérieusement son fils à une meilleure conduite, mais Simon avait toujours su prendre son père, le flatter et dissiper l'orage. Il y avait assez longtemps qu'André vivait hors de la maison paternelle, aussi Simon avait-il eu le temps de nuire à son frère auprès de son père.

« C'est curieux, disait-il, on n'entend plus parler de lui, on ne sait pas ce qu'il devient. — Oui, tu as raison, il me manque beaucoup, disait le vieux Coulard.

« Dieu sait où il se tient, on dit tant de choses sur lui à Paris.

— Sa manière de vivre ne me donne pas d'inquiétude, André est ferme.

— Il ne pense qu'à cette jeune fille et néglige tout ici. Personne ne sait ce qui en est au château et on dit peu de bien de cette personne. Que lui veut-il?

— Tu as raison, je n'aime pas non plus qu'il fréquente cette société.

— Il ne nous donne plus de ses nouvelles.

— Il faut qu'il revienne.

— Que fait-il à Paris, je te le demande.

— Il faut lui parler.

— Je m'en garderai bien!

— Alors moi je lui dirai, c'est mon devoir.

— Oui, c'est ton devoir, car il ne faut pas croire qu'au château on donnerait la fille à André. Cette ci-devant gouvernante de maison fait la grande dame et le mépris, nous ne devons pas souffrir cela.

— En effet, approuva Coulard.

— Simon avait touché juste.

Le vieillard se mit à écrire une lettre énergique à André.

Simon reprit:

— Je m'explique encore son amour, mais ne s'est-il pas offert à délivrer celui qui est au bagne à Toulon?

— Le délivrer?

— Il n'a été à cause de cela à l'hôpital, à la police, je ne veux pas même tout raconter.

— A la police?

— La fin de la chanson sera qu'un jour on le mettra en prison lui-même.

— Qu'y a-t-il?

— Je ne sais rien d'autre, seulement j'ai mérité mieux qu'il ne fût pas mon frère.

— Simon, c'est dur ce que tu dis là.

— Et pourtant c'est vrai, père.

Ces paroles firent l'effet voulu. Coulard écrivit une lettre très sévère à André.

Lorsqu'André reçut cette lettre il resta muet d'étonnement, jamais son père ne lui avait parlé ainsi. Qu'était-il arrivé? Il se mit immédiatement en route pour aller expliquer sa conduite à son père et le remercier.

Vers le soir André descendit à la métairie. Il rencontra son frère.

— Comment, André, c'est toi?

— Où est le père?

— En haut, monté.

— Le père est fâché contre moi?

— Fâché contre toi, je ne le crois pas.

— Il m'a écrit une lettre.

— Une lettre? ah! oui, il désirait te revoir, et moi aussi j'en avais envie.

Les deux frères montèrent chez le père.

— Voici André, dit Simon.

— André, mon fils! dit Coulard en étendant les bras vers lui; toute colère avait disparu.

Simon se tenait là, en contemplant cette scène avec une colère secrète.

— Tu es fâché contre moi, père, mais tu ne seras plus quand je t'aurais tout raconté.

— Mais mon fils, pourquoi te donnes-tu tant de soucis avec ces gens du château. Tu sais que je ne veux rien avoir à faire avec eux.

père. Tu sais bien que le comte Colas est revenu?

— J'ai entendu parler de cela, mais il est au bagne, je te conseille de ne pas te mêler de cela.

— Il faut que je vienne en aide à Marietta.

— Il faut ce n'est pas mon avis.

— Mais pense donc qu'elle est seule, elle n'a personne pour la protéger. Tu n'as aucune idée comme ces gens du château ont mal agi envers elle.

— Tout cela est bel et bon, dit Simon mais tu dis vrai: tu es fou de cette fille.

— De cette fille? Prends garde. Si tu offenses Marietta, tu m'offenses moi aussi.

— Tu n'as pas besoin de te mettre en colère.

— Je ne supporterai pas qu'on offense Marietta.

— Tu vois bien, dit Simon à son père, que les gens ont raison quand ils disent qu'il court après cette fille. Puisque cela te fâche, fais ce que tu veux, mais il n'en résultera rien de bon.

— Ne t'inquiète pas de cela, mon amour est au-dessus des propos des gens.

— Non, dit le père, ce n'est pas convenable de courir après cette fille.

— Tu me fais tort, mon père, dit André.

— Comment? je te fais tort? Je te dis que cela ne peut plus continuer ainsi.

— Si au moins on en savait gré à André, reprit Simon, je ne dirais rien, mais ces gens du château se moquent de lui. Non, ils pas répandent le bruit qu'André avait mis le feu pour délivrer la jeune fille pendant la nuit, car on l'avait mise sous verrou.

— Que dis-tu là? s'écria le vieux Coulard.

— André me force à le dire, j'aurais voulu me faire.

La malédiction du testament falsifié

CHAPITRE IX LA MÉTAIRIE

Il se fit un grand changement au château; on devint tout à coup d'une grande bonté pour Marietta. On lui donna des vêtements neufs et la permission de se promener quand elle le voudrait et autant qu'elle en avait envie. Ce changement donna beaucoup à penser à Marietta. A l'heure de se réjouir d'être libre, elle en éprouva de l'angoisse, elle se dit que le comte avait sans doute trouvé le testament. Elle fut confirmée dans cette supposition par une suite de fêtes données au château. Un tel luxe demandait des sommes énormes, et même les richesses des comtes de Montillon devaient s'épuiser à la fin.

Pendant quelque temps, les brûlures empêchèrent Marietta de jouir de sa liberté, mais elles se guériront peu à peu, et dès qu'elle se sentit en état de sortir, elle fut saisie d'un désir irrésistible de revoir André et de lui parler.

Un jour, elle apprit par le jardinier qu M. Coulard était chez ses parents. Elle résolut donc d'aller à la métairie pour lui demander

# Banque de Sierre Sierre

Compte de Chèques Postaux II. 456

Obligations de 500 fr. au 4 1/2 % dénonçables d'année en année.

Dépôts { Caisse d'Epargne 4%  
Comptes-courants actuellement 3 1/2 %

Prêts Hypothécaires

La Direction

## La Filature et Fabrique de draps et milaines H. BERGER-BESSON à ECLÉPENS (Vaud)

Maison fondée en 1838

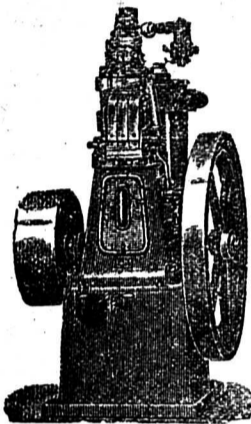
recommande aux propriétaires de moutons sa spécialité;

Fabrication à façon de milaines et bons draps unis et façonnés pour hommes et femmes, aux prix les plus réduits. — Filage de laine à tricoter. Fabrication de couvertures de lits et de chevaux. Echantillons et renseignements sur demande.

Vente de draps fins et nouveautés, draps de sport mi-draps, cheviots, milaines

pour femmes et enfants. Envoi d'échantillons.

Cet établissement, des mieux aménagés, possède les machines les plus perfectionnées, ce qui lui permet un travail prompt et soigné, aux prix les plus avantageux.



## MOTEURS

à benzines, pétrole et gaz,

fixe et mobiles

pour l'agriculture et l'industrie de 1 à 30 HP.

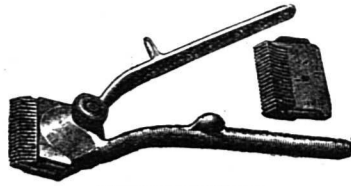
Construction reconnue solide et le meilleur marché.

### WEBER & Co. Uster-Zurich

Fabrique de machines et fonderie.

Référence de 1er ordre — Prospectus gratuits

## SEÑORITA



TONDEUSES 6-12 pour coiffeur, coupe parfaite et garantie, 8 et 7 mm. fr. 5.50. La même coupe 3,7 et 10 mm. 6 fr. Tondeuse chevaux 8.50. La même avec une seule vis, 4.60

COUTEAUX ordonnances militaires à fr. 2.50. Pour Officiers fr. 3.50. Armes à feu

Flobert 6 mm fr. 2.50 Grand fr. 4.50. Revolver 6 coups 7 mm. depuis 5.50 Nickelé fr. 6.50

Bicyclette „Colombe“ et „Touriste“, modèles 1910. Garantie une année fr. 85

Supplément pour moyeu à roue libre et frein à contre-pédalage Torpedo fr. 15; enveloppes de vélos fortes fr. 4.50, de montagne fr. 8.50, chambre à air fortes fr. 3.50. La „Colombe“ 5 ans de garantie.

Se raser devient un plaisir en employant le nouveau rasoir mécanique Américain ou Globe-Trotter. Garantie, impossible de se couper et rase avec une finesse extrême. AMERICAN complet fr. 3.75 soigné fr. 4.50, Globe-Trotter avec 2 lames dans un bel écriin, fr. 6.50. Rasoir diplômé pr. coiffeur évidé garanti 5 ans avec étui fr. 2.50. Cuir à rasoir avec étui et pâte fr. 1. soigné fr. 2, tasse nickel pour la barbe fr. 1, Grand fr. 1.50; poudre de savon, la boîte 50 cts Pinceau à barbe Ire qualité 50 cts. Grand modèle fr. 1 etc.

Envoi contre remboursement. — Catalogue gratuits et franco.

Nouvelle lampe électrique de poche

garantie et incomparable, somme force de lumière 4-6 volts, prix fr. 2. Avec contact continu fr. 3. Batterie de rechange 0,60 ct. pour tout système qualité extra fr. 1.

NOUVEAU SECATEUR pour la vigne, avec ressort doux et invisible garanti tout acier 20 cm. Fr. 4, 22 cm. Fr. 5, 25 cm. Fr. 6, ordinaire 22 cm. fr. 2.50

Ls. ISCHI, fab. Payerne

## SOCIÉTÉS INDUSTRIELS COMMERÇANTS ADMINISTRATIONS

Pour vos travaux d'impression adressez-vous à P

# IMPRIMERIE GESSLER SION

qui livre promptement et à des prix modérés:

Circulaires, Livres, Brochures, Registres, Affiches, Programmes, Statuts, Factures, Memorandums, Diplômes Enveloppes, Tête de lettres, Cartes de visite, Cartes de vins, Etiquettes de vins, Menus, Prix-courants, etc., etc.

Travail soigné

Instrument de musique

## A. DOUDIN, Bex

Fournisseur de l'Armée fédérale

Magasin le mieux assorti en tous genres d'instruments de musique. Fourniture pour tous les instruments. Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. Cordes renommées. 415

Nicklage — Argentures

Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs, vous serez mieux servis et à meilleur marché.



## L'ouvrier et les Veillées des Chaumières

H. Gautier, éditeur 55 quai de Gds. Augustins, PARIS.

Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.

En vente dans les librairies et les gares; 5 Ct. le numéro.

Abonnement d'un an 7 francs

Religieuse donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ecrite Maison Buhot N° 71 Nantes, France.

## Sage-Femme Diplômée Mme. PELLET

Traite la grossesse à toute époque.

Consultations tous les jours.

Rue Gourgas 16 Plainpalais, GENÈVE.

Levain en poudre Sucre vanillin Poudre à pondage du Dr Oetker à 15 cts le paquet Jolis livres de recettes gratis Albert Blum & Co. Bâle

## Les diligences au Simplon

L'organisation des postes suisses de montagnes fait l'admiration de tous les étrangers tant par sa rapidité et son exactitude que par la modicité des tarifs.

L'un des plus intéressants de ces services est celui qui intéresse la région du Simplon, tant par la longueur de la route que par les relations internationales qu'il entretient. On possède peu de renseignements sur le trafic de la route du Simplon aux différentes époques; il n'y avait pas de roulage proprement dit, pratiquant un service avec relais, malgré la quantité considérable de marchandises qui passaient par cette voie, allant d'Italie en Valais ou vice-versa. La plupart des voitures qui s'occupaient de ces transports étaient des paysans, du village du Simplon principalement, qui conduisaient les marchandises à Brigue et en ramenaient, mais en moindre quantité. Ce n'est qu'à partir du milieu du XVIIe siècle que fut organisé un service régulier de courriers chargés du transport des missives privées ou autres, de France et de Suisse pour l'Italie. Le 1er janvier 1640, un avis postal donné à Sion, informe le public que « l'ordinaire » établi pour Milan et d'autres villes d'Italie, partira dorénavant de Genève, par la voie de Sion et du Valais, tous les mercredis matins; par lequel on pourra envoyer les lettres de Lyon pour Milan, dans le terme de 10 jours en hiver et de Genève pour Milan, en 8 ». Le port de Lyon à Milan était fixé à 10 sols de roi par once et les lettres simples à raison de 5 sols et de Genève pour Mi-

lan à 8 sols de roi par once et les lettres simples à 4 sols.

Les frères Fischer de Reichenbach, patriens bernois, obtinrent, en 1698, le monopole du courrier Genève-Milan sur territoire valaisan et cela pour une durée de 15 ans.

Ce traité fut renouvelé avec la même famille, sans changement, en 1713, 1728; 1742; 1757, 1772 et 1778. En échange de ce privilège, les Fischer ne payaient aucun droit à l'Etat; ils s'engageaient simplement à délivrer gratuitement les lettres du gouvernement et des seigneurs; en outre, toute lettre dans le Valais pour le pays même devait être remise manche de port. Les lettres du dehors seules étaient taxées et seulement pour le parcours étranger au canton.

Les relations postales entre la Suisse, l'Italie et la France par le Simplon furent réglées par les traités postaux de Turin (1744), Milan (1768) et Gènes 1769. Par les deux premiers, l'entreprise bernoise s'assurait le passage en Piémont et dans le Haut-Navarrais; le traité de Gènes établit des rapports directs entre les administrations postales de France et d'Italie, par l'intermédiaire des courriers Fischer.

Ceux-ci assurèrent le service international par le Valais jusqu'en 1802; en cette année, le Valais ayant été déclaré République indépendante, le privilège de la « Poste aux lettres » fut mis aux enchères et concédé à une société formée de trois citoyens notables du pays. Cette société, à la suite de difficultés financières, céda ses droits et prérogatives en 1805. La même année, le gouvernement va-

lois consentit pour quatre ans, avec la République italienne, un traité pour l'échange direct des correspondances avec l'Italie par le Simplon. A cette époque, un courrier partait deux fois par semaine, à 8 heures du soir, de Lausanne, pour le Valais et l'Italie; c'était un char découvert, mais portant les dépêches, avec un ou deux voyageurs.

Le 4 décembre 1807, la Diète vota une loi portant l'établissement d'un service fixe pour le transport des voyageurs sur toutes les routes de la République. Par cette loi, le Conseil d'Etat est invité à établir dans les principales localités du Valais un commissaire chargé d'assurer aux voyageurs les moyens de transport dont ils auront besoin; cette loi peut être considérée comme la première tentative d'organiser, sur des bases officielles, le transport des voyageurs par dessus le Simplon. Elle n'eut d'effet que pendant quelques mois, car, en 1808, le gouvernement du Valais fut officiellement invité par Napoléon Ier à établir la poste aux chevaux (extra-poste) des frontières de la France à celles d'Italie, soit de St-Gingolph à Domodossola, et, en même temps des centres établis faites à la Diète pour l'établissement, sur cette route, d'une diligence régulière avec horaire fixe. Cette offre fut acceptée et, le 10 août 1808, l'Etat du Valais accordait le droit d'exploiter la diligence du Valais à la « Compagnie des Postes et Diligences », société composée de quatre Valaisans. A cette époque, on comptait donc trois genres différents d'entreprises de transport: la Poste aux lettres se chargeait du transport des dépêches et des paquets; la Diligence transportait les voyageurs et leurs bagages à ces jours et heures fixés d'avance et la Poste aux chevaux (extra-poste) également des-

tinée au transport des voyageurs, partait à toute heure désirée par ces derniers. Cette organisation portait en elle les germes de l'organisation moderne, si développée en Suisse, du transport des voyageurs, des lettres et paquets par les voitures postales.

Nous passons sur différentes modifications survenues dans la direction de ces services. Nous voyons qu'en 1830, une diligence à 5 places partait trois fois par semaine de Lausanne, à 8 heures du soir, pour le Valais et l'Italie par le Simplon; elle arrivait à Brigue à 8 h. du soir pour en repartir pour Domodossola à 3 h. du matin.

Après avoir fait exploiter, pendant un certain nombre d'années, les services du Simplon par la Régie des Postes vaudoises, le Gouvernement valaisan l'exploite pour son compte, à partir de 1830 jusqu'en 1848, époque à laquelle la Constitution fédérale délégua à la Confédération le droit et le soin d'organiser et d'exploiter les postes sur tout le territoire helvétique. De nouveaux traités furent conclus avec les pays intéressés et l'Administration des Postes suisse ne recula devant aucun sacrifice dont elle avait la gérance. Elle créa la course quotidienne entre Lausanne et Domo d'Ossola (trajet en 33 heures). D'amélioration en amélioration la Diligence suisse atteignit son apogée vers 1870; à cette époque elle transportait entre Sierre et Arone 29,206 voyageurs par année et ses voitures couvrent, chaque jour, sur cette route, 781 kilomètres et atteignent en 1878 des recettes annuelles de fr. 256,095. L'ouverture de la ligne du Gotthard lui porta un coup sensible; son nombre de voyageurs est réduit de moitié; au nord et au

sud le rail et le bateau à vapeur, victorieux gagnent du terrain et repoussent toujours la diligence du côté de la montagne et le percement du Simplon la réduisit à la portion congrue. Toutefois l'Administration maintient une course en été entre Brigue et Isille, afin de permettre aux voyageurs d'admirer la beauté des sites de cette région grandiose.

Août 1910

## Port-Valais — Etat-civil

### NAISSANCES

Roch Françoise Jeannette d'Alexandre, de Port-Valais.

### DECES

Néant.

### MARIAGES

Clement Alfred de Stalden et Castella Marie-Louise de Neirivue, Fribourg. Schurmann Emilie Robert, de Port-Valais et Seydoux Annette Marie, de Port-Valais.

NEURALGIE, MIGRAINE, INFLUENZA, Mal de tête, Mal de gorge, Seul REMÈDE SOUVERAIN KEFOL Boîte (10 capsules) 1.50. Ch. Hoesel, pharmacien, Toulon Pharmacies, Eciperte, KEFOL.

— Ce n'est pas vrai! dit le vieillard indigné,

— Voilà André; demande-lui si je mens.

Le vieux Coulard regarda André d'un air interrogateur. Mais voyant qu'André se taisait, son père cacha son visage dans ses mains.

— Mes cheveux ont blanchi, mais j'ai mené une vie honorable, et maintenant...

— Ecoute-moi père, me crois-tu capable d'un tel forfait?

— Va-t'en, tu n'es plus mon fils!

— Ne te désole pas ainsi mon père, dit Simon d'un ton doux, personne ne croira cette calomnie mais c'est pour montrer à André qu'il ne doit plus rien avoir à faire avec ces gens du château que je l'ai dit.

— Si vous croyez me séparer ainsi de Marietta, vous vous trompez. Je suis innocent de ce dont on m'accuse.

— Ne suffit-il pas qu'on t'ait soupçonné? Il faut donc que tu aies été la nuit dans le parc, sans cela ils n'auraient pas pu te saisir.

— Tu me fais tort, père.

— Peux-tu nier ce qui s'est passé? Je ne survis pas à cette honte. Puis, s'adressant à Simon: Je suis aussi mécontent de toi, tu m'as caché tout cela.

— André est mon frère, dit l'hypocrite.

— Il n'est plus mon fils.

— Père s'écria André, ne prononce pas de telles paroles.

— Si tu restes ici, je verrai si je puis de nouveau t'appeler mon fils.

— Rester ici? Non, je ne le puis pas. Je ne dois pas abandonner Marietta.

— Pars alors, pars pour toujours.

— Père, sont-ce là tes dernières paroles?

— Pars un mot de plus. Choisis.

— Eh bien, je pars; si j'ai tort, que Dieu me pardonne.

André se précipita dehors; une douleur poignante le saisit en se voyant banni de la maison paternelle; mais son amour pour Marietta fut plus fort que sa douleur, et le sentiment de son bon droit le soutint.

Il monta à cheval et s'éloigna.

Le vieux Coulard résolut de punir André de sa désobéissance et dès le lendemain, il alla à Paris pour faire changer son testament. André ne reçut que sa légitime et tout le reste passa à Simon.

Simon alla dans l'après-midi visiter les vignes qui s'étendaient du côté de Montillon, pour voir si on pouvait recommencer les travaux; il aperçut sur la route une jeune fille.

Simon tressaillit involontairement. Était-ce celle qui lui avait préféré son frère, celle qui l'avait repoussé? André avait ignoré sa tentative auprès de Marietta.

C'était bien elle qui s'approchait, il reconnaissait maintenant sa taille gracieuse, sa jolie figure, tout révélait ses desirs, et précisément parce qu'elle l'avait repoussé, il la désirait encore plus.

Elle allait à la métairie. Qu'y cherchait-elle? Retournerait-elle vite à la maison pour la recevoir?

Il se mit aux aguets derrière un arbre, il vit distinctement Marietta. Elle marchait vite et se couvrait à peine le vent. Tout à coup elle vit un homme descendre des vignes et avant qu'elle le reconnût, Simon était devant elle.

— Tu viens chez nous dit-il.

— Je vais à la métairie.

— A la métairie? Tant mieux, passe par ici.

— Non, je préfère la route. André est-il à la maison?

— André? Il y était, mais il est reparti.

— Reparti? Est-il retourné à Paris, demanda Marietta en s'arrêtant.

— Il est retourné à Paris. Il s'y plaît, remarqua Simon avec un rire cynique, je m'imagine qu'il te fait des infidélités.

— Alors je m'en retourne dit-elle.

— Pourquoi? j'aimerais bien causer avec toi.

— Nous n'avons rien à nous dire.

— Non? Es-tu toujours si fière? Je pense que tu deviendras assez raisonnable pour ne plus te mettre en peine d'André. C'est bien joli à toi de ne lui avoir rien dit de nos rencontres.

Marietta tressaillit en regardant Simon.

— De nos rencontres? dit-elle indignée.

— Oui, les as-tu déjà oubliées?

— Tu veux parler de tes tentatives pour m'attirer vers toi. J'avais honte de raconter à André ce qu'était son frère. Il t'aurait traité comme tu le mérites.

Elle voulait passer devant lui pour retourner au château.

— Ah! ah, tu ne m'échapperas pas si facilement, s'écria Simon en voulant la retenir.

— Ne me touche pas!

Simon l'entoura de ses bras et voulait l'embrasser.

— Au secours! cria Marietta, qui sentait ses forces faiblir. Au secours!

En ce moment on entendit une voiture approcher, qui semblait venir de Montillon. Marietta respira, elle était sauvée.

Marietta hâta le pas, on voyait distinctement la voiture et les personnes qu'elle contenait.

— A une autre fois, lui cria Simon en s'élançant dans les vignes.

Marietta remercia le ciel de cette délivrance et se hâta de retourner à Montillon, décidée d'aller à Paris, chercher André.

## CHAPITRE X.

### NOUVELLES TRACES

Vidocq était devant son pupitre, prenant note du récit d'un vieux major, auquel un domestique venait de voler ses décorations et ses diamants.

Le préfet du peuple se fit donner une description détaillée de chaque objet, et le major lui promit cinq cents francs s'il découvrirait les objets volés.

que Longool, Deco et d'autres employés se mirent à visiter les boutiques d'orfèvreries.

Vidocq s'y engagea et donna ses ordres pour le leur avoir à peine décrit ces objets, que Quirot entra au bureau. Il était suivi de la Chatte sauvage qui riait aux éclats et était dans une toilette très élégante. Elle avait fait visite à Quinette et pour en imposer à la danseuse, elle avait mis le manteau et le chapeau de velours que Vidocq lui avait donnés.

Quiquedonc ôta son bonnet de fourrure et essuya son front baigné de sueur.

— C'est excellent cela, cria la Chatte sauvage, Quinette en mourra de dépit, elle a fait des dettes tant elle comptait là-dessus. Ah! Ah!

— Que faut-il penser de cette affaire? dit Quiquedonc à Vidocq. Mlle Mirecourt n'est-elle pas celle que l'on cherchait.

— Non, monsieur, Quinette a trop montré son jeu, elle ne s'y est pas prise assez habilement. Puis cette fête qu'elle avait donnée jugez quelle impression cela a dû faire sur M. Honorace.

— Quelle impression? s'écria Monsieur de Quirot très agité, il ne s'agit pas d'impressions, il s'agit de choses sérieuses. On cherche Mlle Mirecourt, on la trouve, — et voici que ce soi-disant père prétend que cette fille ne lui convient pas.

— M. Honorace dit que Mlle Mirecourt n'est pas sa fille.

— Comment peut-il le savoir? Je veux l'appeler en duel.

— Ah! dit la Chatte sauvage, M. de Quirot est le fiancé de Quinette, il regrette les richesses envolées.

— Qui dit que je suis le fiancé de Mlle Mirecourt, rien n'est décidé à cet égard.

— Une chose est décidée, Monsieur, dit Vidocq d'un ton conciliant, que...

— Que j'appellerai M. Honorace en duel.

— Pas de folie, monsieur, je vous prie, vous parlez de duel, mais où y a-t-il offense? Est-ce parce que M. Honorace ne reconnaît pas Quinette? Ne vous rendez pas ridicule. Le père doit savoir mieux que vous ce qui en est.

Quirot arpenta le bureau d'un pas furieux.

(à suivre).